

Compte-rendu du Conseil de Communauté du 29 mars 2004 à Vrizy

Présents : Mesdames Agnès BEGNY, Françoise BONOMME, Geneviève BOUCHE, Marie-Ange BROUILLON, Françoise CAPPELLE, Geneviève COSSON, Monique DEWAENE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Carmen LOCARD, Claudine MOUTON, Marie-Hélène MOREAU, Françoise PERONNE, Chantal PETITJEAN, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Brigitte RAGUET, Laurence RENAUDIN, Nicole VERGEZ et Messieurs Edmé ALEXANDRE, Claude ANCELME, Bernard BESTEL, Bernard BESTEL, Jean-Pierre BOSCHAT, Bernard BOUILLON, Pierre BOUVART, Luc BRUNEL, René BUSQUET, Michel COISTIA, Gilles COLSON, Bernard DAY, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Thierry DEGLAIRE, Jacques DELABARRE, Roland DESTENAY, Gilles DIDIER, Daniel DOYEN, Henry DULON, Gérard DUPUY, Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, René FRANCAERT, Michel FRANCLLET, Claude FRANCOIS, Christian GARREZ, Bernard GIRONDELLOT, Joël GOBERT, Patrice GROFF, Jacques GROSSELIN, Michel GUTLEBEN, Michel GUYOT, Pierre HU, Hervé LAHOTTE, Jean-Luc LAMBERT, Jeremy LAMPSON, Guy LECLERCQ, Denis LEFORT, Jean-Pierre LELARGE, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, Pierre MILHAU, Jacques MORLACCHI, Claude MOUTON, Jacky NIZET, Christian NOIZET, Denis NOIZET, André OUDIN, Jean-Louis PAYART, Jean-Luc PAYER, Bernard PIERRET, Francis POTRON, Denis PREVOT, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, Thierry ROUY, René SALEZ, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Gérard SOUDANT, Jean-Yves STEPHAN, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, Erol VAUCHEL, Jean-Marie VERHEYDEN, Pierre VERNEL, Daniel ZEIMET.

Représentés : M Régis BARRE donne pouvoir à M Christophe ROGIE, Mme Françoise BUSQUET donne pouvoir à M Jean-Luc LAMBERT, Mme Monique CHANCE donne pouvoir à M Pierre HU, M Régis DESTREMONT donne pouvoir à Mme Françoise CAPPELLE, M Damien GEORGES donne pouvoir à M Roland DESTENAY, M Pierre GRANDVALET donne pouvoir à M Hervé LAHOTTE, M Pierre GUERY donne pouvoir à M Jacques MORLACCHI, M Gérard MOUTON donne pouvoir à M Denis PREVOT, M François SCHULZE donne pouvoir à M André OUDIN, Mme Marie-Line THOMAS donne pouvoir à M Bernard BESTEL.

Excusés : M. Pierre BESTEL (Grandham), M. Eladio CERRAJERRO, M. Nicolas MALHERBE, M. Francis RAMEAU, Mme Chantal PONSARDIN, M. Régis HERBIN, M. Bernard DEOM,

Invité présent : Monsieur Yves GRALL

Invités excusés : Messieurs Dominique GUERIN et Jean-Luc WARSMANN

Le quorum étant atteint, Monsieur GROFF ouvre la séance.

Monsieur GROFF remercie les délégués de leur présence en cette fin du mois de mars qui est généralement une période dense.

Par ailleurs, il annonce que la Directrice, Isabelle GUIOT, a donné naissance à une petite Anaëlle, le 17 mars dernier .

M. Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1) Compte-rendu du conseil de communauté du 23 février 2004

Monsieur GROFF fait lecture de la modification suivante apportée par Monsieur LAMBERT, à la suite de l'intervention de Monsieur RICHELET, en page 3.

« Monsieur GROFF revient sur le projet d'exonération de la taxe foncière à destination des agriculteurs en précisant qu'aujourd'hui, aucune solution n'est trouvée permettant d'être certain que cette exonération bénéficie aux jeunes. »

« Monsieur LAMBERT ne comprend pas pourquoi la 2C2A ne peut mettre en place cette mesure puisque la loi le permet ; il fait d'ailleurs lecture de l'extrait de loi du 12/12/57. »

Le Président informe que nous avons reçu une lettre d'accusé réception de la Chambre d'Agriculture mais pas de réponse des services fiscaux

Monsieur LAHOTTE précise que concernant la motion d'APM, lors du dernier conseil, il insistait plus sur le coût de main d'œuvre que sur l'entrée de 10 pays supplémentaires au sein de l'union européenne.

Ce compte-rendu est soumis à l'approbation des délégués et adopté à l'unanimité tenant compte des remarques ci-dessus.

2) Compte administratif 2003

Le Président laisse M. PIERRET présenter les comptes administratifs 2003 qui ont tous, initialement, reçu un avis favorable de la commission des Finances et du Bureau et qui sont conformes aux comptes de gestion du Percepteur.

Préalablement, M. GROFF propose que soit présenté chaque budget pour être ensuite voté individuellement. Le Conseil de Communauté accepte cette proposition.

M. PIERRET rappelle qu'une notice explicative des comptes administratifs figure dans le document de travail et présente ensuite chaque compte administratif :

- **Budget général : Compte administratif 2003**

Résultats 2003 - Section de fonctionnement : - 236 680.62 €

- Résultat de clôture : 265 247.65 €

Résultats 2003 - Section d'investissement : 13 805.04 €

- Résultat de clôture : 1 802.14 €

Dépenses de fonctionnement : 1 688 244.03 €

Recettes de fonctionnement : 1 953 491.68 €

Dépenses d'investissement : 79 919.65 €

Recettes d'investissement : 81 721.79 €

M. PIERRET apporte les précisions suivantes :

Section de fonctionnement dépenses : On constate un écart de 200 000 € par rapport au Budget Primitif 2003 qui est lié en partie à la non réalisation d'études en 2003.

- **Budget Maison de la Recherche : Compte administratif 2003**

Résultats 2003 - Section de fonctionnement : 14 222.33 €

- Résultat de clôture : 22 430.32 €

Résultats 2003 - Section d'investissement : - 7 794.64 €

- Résultat de clôture : 37 232.01 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 209 670.16 €, les recettes de fonctionnement à 232 100.48 €, les dépenses d'investissement à 18 753.64 € et les recettes d'investissement à 55 985.65 €.

- **Budget Nocturnia : Compte administratif 2003**

Résultats 2003 - Section de fonctionnement : 376 155.14€

- Résultat de clôture : 376 155.14 €

Résultats 2003 - Section d'investissement : - 1 017 783.10 €

- Résultat de clôture : - 1 082 059.77 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 16 166.78 € et les recettes de fonctionnement à 392 321.92 €, les dépenses d'investissement à 2 844 307.28 € et les recettes d'investissement à 1 826 524.18 €.

M. PIERRET précise que les dépenses de fonctionnement correspondent aux honoraires.

- **Budget Parcs d'activités économiques: Compte administratif 2003**

Résultats 2003 - Section de fonctionnement : - 6 258.87 €

- Résultat de clôture : 3 572.13 €

Résultats 2003 - Section d'investissement : 11 535.52 €

- Résultat de clôture : - 43 634.49 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 228.87 € qui correspondent essentiellement aux frais de taxe foncière et autres frais divers. Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 9 831 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 197 634.50 € et les recettes d'investissement à 154 000 €.

Article 1641 : 154 000 €

Correspond à l'emprunt réalisé pour l'acquisition de la friche Sietam

- **Budget Management de crise : Compte administratif 2003**

Résultats 2003 - Section de fonctionnement : 0.00 €
- Résultat de clôture : - 221 396.82 €

Résultats 2003 - Section d'investissement : 0.00 €
- Résultat de clôture : 0.00 €

M. GROFF précise que l'engagement des dépenses correspond à l'engagement de l'étude. Un calendrier des réalisations sur Vouziers devrait pouvoir être défini en juin prochain.

M. GROFF quitte la salle à 20h40 afin de faire délibérer l'assemblée sur ces comptes administratifs et sur l'affectation des résultats.

M. PIERRET ouvre le débat. Aucune question n'étant posée, il soumet un à un chaque compte administratif.

Le Conseil de Communauté, sous la présidence du 1^{er} vice-président, arrête les comptes administratifs 2003 dont les résultats de clôture sont présentés ci-avant.

Le compte administratif 2003 – Budget général est adopté à 97 voix POUR, 2 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS.

Le compte administratif 2003 – Budget «Maison de la Recherche» est adopté à 98 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

Le compte administratif 2003 – Budget «Nocturnia » est adopté à 97 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

Le compte administratif 2003 – Budget « Parc d'activités économiques » est adopté à 98 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

Le compte administratif 2003 – Budget « Management de crise » est adopté à 98 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

M. PIERRET remercie les services de la perception de Le Chesne qui aide à la réalisation et la préparation des budgets et les services de la 2C2A pour leur professionnalisme, qui ont le souci de l'efficacité.

Il fait mention de l'abondance d'informations et d'explications qui lui sont fournies pour présenter ces budgets et que tout un chacun peut obtenir auprès des services de la 2C2A.

De retour dans la salle à 20h50, M. GROFF prend connaissance des résultats des votes et propose à M. PIERRET de continuer avec la présentation du Budget Primitif 2004.

3) Budget Primitif 2004 : Budget principal et budgets annexes.

Monsieur PIERRET présente le budget principal 2004 en précisant, au préalable, que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 1 741 503,54 € et non à 1 772 995,54 € (une baisse de 31 492,00 €). Il détaille ensuite, chapitre par chapitre la section de fonctionnement en dépenses.

Chapitre 011 – Charges à caractère général, inscription budgétaire 2004 : 457 795,58 €
Monsieur PIERRET précise que le différentiel porte principalement sur l'article 617 – études et recherches.

Monsieur PAYER demande pourquoi il y a cette différence au chapitre 6574 – subvention de fonctionnement aux associations.

Mademoiselle GUGLIELMETTI et Monsieur GROFF lui indiquent qu'il peut trouver les précisions en page 9 du document de travail.

Cet article concerne les différentes subventions versées aux associations et autres organismes comme :

Subvention à l'association Les Tourelles : 20 000,00 €

Subventions aux associations action culturelle : 5 800,00 €

Autres subventions : 8 536,34 €

Cet article concerne les études menées par la 2C2A notamment l'étude engagée sur la constitution d'un pays, sur le Train Touristique, sur le vélo-rail et l'étude piscine pour un montant totale de 146 999,40 €.

Il détaille également l'article 6281 – concours divers, pour un montant de 76 272,00 €.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 443 605,00 € (inscription budgétaire) : Monsieur PIERRET précise que les charges de personnel en augmentation par rapport à 2003 comprennent 2 salariés supplémentaires et prennent en compte l'évolution des carrières du personnel titulaire et l'augmentation salariale de l'indice de la FPT.

Il présente le chapitre 65 – autres charges de gestion courante, inscription au budget primitif 2004 : 386 093,83 € en soulignant que ce chapitre est en baisse par rapport à 2003, du fait de la diminution de 20 % du reversement de l'ex contingent d'aide sociale (art 6552 – aide sociale du Département »). La section de fonctionnement recettes est équilibrée à hauteur de 1 741 503,54 €.

Chapitre 73 – Dotations et participations :

Article 7411 – Dotation forfaitaire : 231 734,00 € (inscription budgétaire document de travail : 263 226,00 €). Le montant rectifié tient compte de la récente notification par les services préfectoraux de la dotation de l'intercommunalité pour la 2C2A pour l'année 2004. Les autres dotations inscrites sont celles dont nous avons eu les arrêtés de subvention.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

Article 752 – Revenu des immeubles : 18 600,00 € (Budget Primitif 2004).

Cette somme correspond à l'encaissement annuel des loyers pour les logements des communes des Alleux, Montcheutin et Noirval.

Monsieur SIGNORET demande des explications sur le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Monsieur GROFF précise qu'il faudra interroger les services de l'Etat et que nous communiquerons la réponse lors d'un prochain conseil, mais qu'il faut néanmoins tenir compte des subventions notifiées et non pas potentielles.

Monsieur PIERRET précise que nous jouons le jeu de la transparence et nous respectons le principe de la précaution.

Les sections d'investissement dépenses et recettes s'équilibrent à 873 532,28 €.

La section d'investissement s'étoffe en dépenses au fur et à mesure de la réalisation de nos projets.

Sont inscrites en dépenses d'investissement, l'opération de réhabilitation des logements communaux pour les communes des Grandes Armoises, Liry, Mouron, Sauville et Verrières. Ainsi que l'opération d'achat de terrains et l'aménagement du site pour l'accueil des gens du voyage.

L'opération inscrite en recettes d'investissement concernant l'accueil des gens du voyage est une opération blanche, bénéficiant de subventions à hauteur de 70 % de l'Etat et 30 % du Conseil Général.

La réalisation d'emprunt inscrite en recettes d'investissement correspond à l'emprunt contracté pour l'opération de réhabilitation des logements communaux pour les communes des Grandes Armoises, Liry, Mouron, Sauville et Verrières.

Maison de la Recherche

Les sommes inscrites sont représentatives du compte 2003 et correspondent aux besoins de la Maison de la Recherche.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 186 728,00 €.

Monsieur LAHOTTE demande des précisions sur le chapitre 011 – Charges à caractère général, l'article 61551 – Entretien Matériels Roulants. Il est surpris de voir que nous prévoyons 3 000,00 € pour entretenir des véhicules.

Monsieur PIERRET lui répond que ce crédit a été ajusté mais ça ne veut pas dire que nous allons tout utiliser.

Monsieur GROFF ajoute que ces 3 000,00 € sont arbitraires, car nous ne pouvons pas prévoir les pannes éventuelles de 2 véhicules qui avancent en âge.

Monsieur PIERRET examine ensuite la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 62 510,71 €

Parc d'Activités Economiques.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 57 500,60 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 281 747,37 €.

Monsieur GROFF précise que les crédits ouverts à l'article 2031 – frais d'étude, concernent l'opération de la réhabilitation de la friche SIETAM. Pour l'instant, seul a été reçu un accusé réception confirmant la complétude des dossiers. L'opération est équilibrée par l'emprunt.

Nocturnia.

Monsieur PIERRET présente les dépenses et les recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à hauteur de 17 173,00 €. Il précise que des décisions modificatives seront adoptées en cours d'année afin de prendre en compte les ajustements nécessaires.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 6 889 311,61 €

Management de crise.

Après présentation par Monsieur PIERRET, il ressort que les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 487 406,36 € et les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 524,49 €

Après examen du Budget Principal et Budgets annexes, le Président soumet au vote chaque budget.

BUDGET GENERAL :

Le Conseil de Communauté adopte le Budget Primitif Général 2004 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement recettes et dépenses à : 873 532,28 €

Section de fonctionnement recettes et dépenses à : 1 741 503,54 €

à 98 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, le Budget Maison de la Recherche 2004 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement recettes et dépenses à : 62 510,71 €

Section de fonctionnement recettes et dépenses à : 186 728,00 €

Le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, le Budget Parc d'activités économique 2004 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement recettes et dépenses à : 281 747,37 €

Section de fonctionnement recettes et dépenses à : 57 500,60 €

Le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, le Budget Nocturnia 2004 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement recettes et dépenses à : 6 889 311,61 €

Section de fonctionnement recettes et dépenses à : 17 173,00 €

Le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, le Budget Management de Crise 2004 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement recettes et dépenses à : 1 524,49 €

Section de fonctionnement recettes et dépenses à : 487 406,36 €

4) Taux d'imposition 2004.

Le Président rappelle que le budget 2004, tel qu'il a été bâti, ne tient compte d'aucune augmentation des taux.

Il propose donc au Conseil de Communauté de maintenir les taux 2003 en 2004, qui étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 2,59 %
- Foncier bâti : 3,31%
- Foncier non bâti : 5,15 %
- Taxe Professionnelle : 1,82 %
- Taxe Professionnelle de Zone : 8,76 %

Monsieur GROFF précise que la réflexion sur l'exonération de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs se poursuit. Si cette action peut être réalisée, elle devra l'être avant le 1^{er} juillet 2004.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fixe les taux 2004, tels qu'ils ont été présentés.

5) Personnel communautaire.

a) Renouvellement du contrat du coordinateur pédagogique, culturel et touristique

Monsieur GROFF fait lecture de la délibération suivante :

« Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De renouveler le poste de coordonnateur pédagogique, culturel et touristique à temps complet pour une durée de trois ans. L'agent recruté sera rémunéré selon un indice majoré ne pouvant dépasser 485 à compter du 1^{er} mai 2004. (Correspondant à un net mensuel de 1 716 €)
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2004.
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type de poste.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération. »

A l'unanimité, la délibération est adoptée par le Conseil de Communauté.

b) Création d'un poste de technicien territorial

Lors du débat d'orientations budgétaires, Monsieur GROFF avait évoqué une réorganisation qui concerne Mademoiselle Sonia BRUNET, qui passerait à des fonctions, davantage tournées vers le domaine du juridique.

Monsieur GROFF fait lecture de la délibération.

« Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De créer un emploi de technicien territorial à temps complet pour le service habitat à compter du 1^{er} mai 2004 dont les fonctions seront les suivantes :

- Elaboration des dossiers de travaux de construction et de réhabilitation.
- Participation aux études architecturales, travail en collaboration avec les cabinets d'architecture et de maîtrise d'œuvre.
- Suivi, contrôle, gestion et réception des travaux.
- Suivi technique du patrimoine et bâtiments existants, gestion des marchés d'entretien et de maintenance.

L'agent recruté sera rémunéré selon un indice brut ne pouvant dépasser 457 (soit un net mensuel de 1 525 €).

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2004.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération. »

La délibération est adoptée avec 96 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

c) Adhésion au CNAS :

Monsieur GROFF fait lecture du document de travail et précise que le Comité National d'Action Sociale intervient sur tout ce qui concerne la vie familiale des différents agents.

Le CNAS dont le siège social est situé sis 10, bis Parc Ariane, Bâtiment « Galaxie », Saint-Quentin en Yvelines, 78284 GUYANCOURT Cedex. Le Comité National d'Action Sociale gère au profit des personnels de la fonction publique territoriale, un fonds d'action sociale analogue à celui dont bénéficient les personnels des fonctions publiques de l'Etat et Hospitalière.

Ses prestations d'action sociale ne peuvent être plus favorables à celles en vigueur au profit des fonctionnaires et Agents de l'Etat.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

- d'adhérer au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) à compter du 1^{er} janvier 2004.
- de verser au CNAS une cotisation qui sera égale à 0,74 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum, par agent salarié, fixés au règlement de fonctionnement du CNAS.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 012 article 6458 du Budget Primitif 2004.

- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil de Communauté

.

6) 2C2A/CERFE : Attribution d'une bourse

Monsieur GROFF fait lecture du document de travail et précise que nous encaissons la bourse pour la reverser par la suite à l'étudiante.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- D'accorder une bourse à Melle Diane NEDELEC d'un montant de 11 500 € à compter du 01/04/04 pour une période de 9 mois.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir

Une convention tripartite entre la 2C2A, le Conseil Régional et le Muséum National d'Histoire Naturelle a été signée. Le financement sera réparti entre le Conseil Régional et le Muséum, à hauteur de 50 % chacun.

Délibération acceptée à l'unanimité.

7) Désignation d'un membre a la commission des finances

Suite à la démission de M. Nicolas MALHERBE de la commission des Finances, à compter du 18 mars 2004, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Monsieur GROFF précise qu'il serait préférable que ça soit une personne du canton de Vouziers.

Monsieur Jean-Luc PAYER se propose et est élu à l'unanimité.

8) Questions diverses

Monsieur GROFF présente Madame Caroline AUROUX, nouvelle chargée de mission Pays, en remplacement de Mademoiselle Laure GUILLEMOTONIA.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, Monsieur GROFF clôt la séance à 21h30.

Fait à Vouziers, le

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Patrice GROFF

Gérard DEGLAIRE